



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP Nord Pas-de-Calais pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGÉ

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ

Toutes les réponses doivent être rédigées et reformulées.
La syntaxe et l'orthographe sont notées sur 3 points pour l'ensemble du devoir.
Ne pas pénaliser deux fois le candidat.

Question 1

1 point

Le thème du texte est : les robots – les droits des robots

Question 2

3 points

Les devoirs des robots pourraient être le paiement des impôts, la participation au(x) vote(s) et l'obligation militaire.

Question 3

2 points

Parmi les droits envisagés figurent le vote, une couverture sociale et au moins une protection contre divers abus semblable à celle qui protège les animaux.

Question 4

2 points

Pour les Japonais, les robots constituent des « éléments de l'environnement » pour lesquels ils ne se posent pas de questions morales. Robots et machines ne se distinguent pas.

Question 5

4 points

Au Japon, seul le fabricant sera responsable du robot qu'il aura créé, de ses actions et de son suivi. En revanche, en Corée du Sud, une « charte éthique » fixera précisément les responsabilités des robots tenus d'obéir aux humains, de les protéger et donc de ne pas leur faire de mal.

Dans ce cadre, un robot ne pourra pas être utilisé pour nuire à un humain.

Question 6

5 points

Le développement des robots semble inéluctable dans les sociétés développées.

Ces robots vont entrer dans les entreprises, mais aussi dans les maisons pour assurer divers services. Par ailleurs, ils vont de plus en plus s'humaniser. La question se pose alors nécessairement sur leurs droits et sur leurs devoirs mais aussi de leur place et de l'utilisation que les humains pourront en faire. Steven Spielberg en a bien montré les excès dans AI Intelligence artificielle, film terrible où les robots sont mis à mort quand ils ne servent plus ou ne plaisent plus.

Dans tous les domaines – industrie, médecine, navigation, surveillance, exploration services – les robots se développent et l'on met en place des techniques d'apprentissage de plus en plus performantes. Isaac Asimov, en 1950, écrivait dans I. ROBOT : « Quand la Terre sera régie par des machines-maîtres. Quand les robots seront plus humains que l'humanité... »

Les « humains mécaniques », « androïdes » ou « cyborgs » feront partie demain de notre vie et il est temps de s'interroger sur les modèles d'apprentissage, les normes d'utilisation et par-dessus tout sur les droits et les devoirs que nous devons imposer aux robots mais aussi aux concepteurs et aux utilisateurs.

NB : Le traitement de cette question peut se faire de multiples façons.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**
CORRIGÉ

Code Spécialité :

Durée :
1h00

Session
2009

Épreuve : **E3 – Communication Professionnelle – E31 – 2^{ème} partie**

N° sujet : **08-1633**

Coefficient:
1

Folio
1 / 1